

La controverse entourant cet accord est attribuable principalement à la carence de renseignements disponibles et de tout apport public. Comme le gouvernement fédéral semble à la veille de signer cet accord, je recommande instamment que le gouvernement et les autres parties à l'accord tiennent des séances d'information dans la province, notamment dans le nord de l'Ontario pour expliquer l'accord et toutes ses incidences. Afin de dissiper les soupçons qui ont découlé des renseignements erronés et des faux exposés concernant l'accord, ces séances d'information publique sont indispensables.

Je recommande instamment au gouvernement de veiller à ce que la population en général puisse avoir son mot à dire sur la question qui cause des inquiétudes graves et peut-être inutiles à de nombreux citoyens de la province.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LA VENTE DE MATÉRIEL DESTINÉ AUX PRISONS CHILIENNES

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, j'ai été bouleversé d'apprendre que le gouvernement canadien faisait actuellement la promotion des ventes de matériel de sécurité pour prisons chiliennes. Il y a trois mois seulement, le rapport des Nations Unies sur les droits de la personne au Chili annonçait une recrudescence notable de la torture dans ce pays. La torture est devenue chose courante dans les services de sécurité chiliens qui peuvent légalement garder des personnes en détention pendant 20 jours avant de les remettre à l'autorité judiciaire.

La part prise par notre gouvernement dans la vente de ce matériel est révoltante, en raison non seulement de la torture probable des prisonniers chiliens, mais aussi parce que le gouvernement viole la position qu'il avait adoptée à l'égard de la vente de ce matériel à ce pays. Le 31 août 1981, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque, l'honorable Mark MacGuigan, écrivait:

... notre opinion propre est qu'on pourra vendre au Chili du matériel de défense aussi longtemps qu'il ne participe pas à des hostilités et que le matériel canadien ne sert pas contre les populations civiles.

Mais voici qu'un agent de projet, détaché de la direction des programmes de défense des Affaires extérieures, s'est vu confier la tâche d'aider cinq sociétés canadiennes à établir des soumissions de fourniture de matériel militaire et de sécurité au Chili. On m'informe que le matériel concerné comprend un système de détection d'intrusion pour trois nouvelles prisons chiliennes. En outre, les services d'expansion des exportations ont approuvé une subvention à une de ces entreprises pour couvrir en partie les frais d'établissement de la soumission à présenter au gouvernement militaire chilien. Ces sociétés ont l'intention de présenter leur soumission au gouvernement chilien au cours du printemps. J'invite le gouvernement à prendre des mesures immédiates pour stopper cette vente au lieu de la promouvoir.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'ARRESTATION DE YOSIF BEGUN PAR LES AUTORITÉS SOVIÉTIQUES

M. David Berger (Laurier): Madame le Président, Yosif Begun, un citoyen soviétique d'origine juive qui a demandé

Article 21 du Règlement

pour la première fois en 1971 l'autorisation de quitter l'URSS, vient d'être arrêté et risque d'être incarcéré pour la troisième fois. M. Begun a déjà été incarcéré à deux reprises et depuis 1977, il a purgé des peines d'abord de deux ans, puis de trois ans de détention pour avoir cherché à conserver son identité juive et à enseigner l'hébreu.

Au moment de son arrestation le 6 novembre 1982, M. Begun a appris qu'il était accusé d'avoir fait de la propagande anti-soviétique et d'être responsable d'agitation politique, ce qui le rendait passible d'une peine de 12 ans de prison. Il a été arrêté cinq jours seulement avant la date prévue pour l'inauguration de la Conférence de Madrid. On ne saurait voir dans cette arrestation qu'une forme directe de provocation et une violation flagrante du texte définitif de l'Accord d'Helsinki et des principes qu'il incarne. Cela constitue de toute façon un affront au Canada et aux autres pays signataires.

Je tiens à faire savoir à la Chambre que j'entends inviter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à demander à la délégation canadienne qui se trouve à Madrid à l'heure actuelle de signaler le cas de Yosif Begun à l'attention de la délégation soviétique, en insistant pour que le gouvernement soviétique le libère et l'autorise à se rendre en Israël et qu'en outre le gouvernement fasse savoir aux représentants de l'Union soviétique que le Canada verra dans la façon dont elle traite Yosif Begun un exemple de celle dont elle entend assumer ses obligations dans le cadre de l'Accord d'Helsinki.

Lazar Lubarsky, ami de Yosif Begun et lui-même ancien prisonnier en Russie, se trouve présentement à la tribune; il est venu au Canada pour chercher un appui afin d'obtenir la libération de Yosif Begun. Mes honorables collègues voudront sans doute se joindre à moi pour souhaiter que ses efforts soient couronnés de succès.

Des voix: Bravo!

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

LA SUPPRESSION D'EMPLOIS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, les effectifs du Canadien Pacifique dans le Nouveau-Brunswick ont été considérablement réduits depuis les 16 derniers mois. Ainsi, vingt-huit emplois ont été supprimés dans le centre des services à la clientèle, et dernièrement, 62 camionneurs ont été congédiés. Selon certains bruits 17 autres emplois seront supprimés à Saint-Jean et à McAdam le 1^{er} mai prochain.

Les employés du CP implorant le gouvernement fédéral de les protéger et de leur assurer un traitement équitable. Les employés de bureau accusent une perte de revenu de \$3,300 par suite du programme de restrictions à 6 et 5 p. 100, et les postes qu'ils occupent sont supprimés à une vitesse effrayante. Ils sont coincés de toutes parts.

La Fraternité des commis de chemins de fer, de lignes aériennes et de navigation à Saint-Jean demande au CP de leur offrir un programme de retraite à 55 ans avec droit à une pleine pension, de ne supprimer des emplois qu'à la suite des départs de personnel, et de conserver à son service tous les employés détenant à l'heure actuelle un emploi permanent. L'adoption de ces propositions redonnera confiance aux employés du CP et leur assurera la sécurité d'emploi.